



Elections ce et dp car nombre d'élus trop faible

Par **akira592**, le **17/01/2017** à **06:25**

bonjour à tous, nous venons de sortir d'un licenciement économique suite à un dépôt de bilan, beaucoup de nos camarades ont été licencié, notamment quelques élus DP et CE, nous sommes 110 dans l'entreprise, ils restent 3 DP titulaires et 2 membres du CE titulaires, mes questions sont: 1-sommes nous assez nombreux, 2-pouvons nous demander des élections anticipées pour regonfler nos rangs.

merci de vos réponses

Par **morobar**, le **17/01/2017** à **10:13**

Bonjour,

Voilà ce qui est prévu par le code du travail:

<http://72.force-ouvriere.org/Les-regles-de-remplacement-des>

Par **akira592**, le **17/01/2017** à **17:01**

merci pour cette réponse et pour le lien,par contre pour la 2ème question auriez-vous quelques idées(concernant les élections anticipées ,si ils manquent des élus après le licenciement massif),merci

Par **ASKATASUN**, le **17/01/2017** à **23:04**

Bonsoir,

[citation]Par contre pour la 2ème question auriez-vous quelques idées(concernant les élections anticipées ,si ils manquent des élus après le licenciement massif),merci[/citation]

La loi impose à l'employeur d'organiser des élections partielles lorsque, six mois ou plus avant le terme du mandat des délégués du personnel ou des membres élus du comité d'entreprise, un collège électoral n'est plus représenté ou le nombre des élus titulaires est réduit de moitié ou plus. Si c'est le cas un simple salarié peut demander à l'employeur d'organiser un scrutin partiel permettant d'élire de nouveaux membres du CE et DP pour les postes désormais vacants à la suite des licenciements éco prononcés.

Par **akira592**, le **18/01/2017** à **06:33**

merci beaucoup pour ces réponses